

Insee Dossier

Guadeloupe



Antilles-Guyane

N° 17

Février 2019

La CA du Nord Basse-Terre : un condensé de la Guadeloupe



Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible

/// Absence de résultat du à la nature des choses

e Estimation

p Resultat provisoire

r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s. Résultat non significatif

€ Euro

M Million

Md Milliard

Avant-Propos

La Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, la plus grande en superficie de la Guadeloupe, se déploie en ceinture entre la mer des Caraïbes et les montagnes du Parc National. Sa géographie contrastée a façonné deux territoires de vie : sur le versant fertile de l'est, la culture de la canne à sucre et de la banane a structuré tôt des voies d'acheminement vers l'aire urbaine de Pointe-à-Pitre-Les Abymes. Aujourd'hui encore, les communes orientales demeurent sous l'attraction de la zone industrielle et commerciale de Cap Excellence. Plus isolées, les zones peu arrosées et abruptes de l'ouest se sont tournées vers les cultures traditionnelles puis vers un tourisme vert. Développant ses attraits naturels, les grandes plages et la proximité du Parc National, la commune de Deshaies est devenue le deuxième pôle touristique de la Guadeloupe.

Ces deux groupes de communes connaissent des dynamiques inégales. L'attractivité du bassin d'emploi de Jarry s'exerce davantage sur les deux communes frontalières, Petit-Bourg et Lamentin, les seules de l'intercommunalité à gagner des habitants, sur 10 ans, en majorité des couples d'actifs avec un ou des enfants. La situation économique et sociale se dégrade en s'éloignant de la zone industrielle et commerciale. Ainsi, Pointe-Noire, plus que Sainte-Rose et Goyave, est confrontée à la fois à des fragilités sociales significatives et à une perte démographique importante. De même, Deshaies, qui, en 20 ans a su développer avec succès, une offre d'hébergement et de restauration, ne parvient pas à lutter contre la décroissance de sa population.

Une photographie d'ensemble montre un territoire résidentiel où les conditions de vie sont plus favorables, les jeunes diplômés plus nombreux et une situation professionnelle plus avantageuse que dans le reste de la Guadeloupe. Mais de plus près, ces attributs positifs du territoire apparaissent inégalement répartis dans les communes.

L'offre d'emploi dans l'intercommunalité est insuffisante, les habitants doivent en grande majorité, se déplacer en voiture pour travailler, ce qui rend l'accès à l'emploi difficile pour les habitants les plus éloignés. Dans la CA du Nord Basse Terre, même si le nombre d'emplois dans l'agriculture et l'industrie est plus important qu'ailleurs dans l'île, son économie se révèle très dépendante du secteur public.

Ces six communes, tantôt résidentielles, touristiques ou agricoles forment un condensé de la situation de la Guadeloupe dans son ensemble. Comme dans le reste de l'archipel, l'enjeu réside dans le rééquilibrage des activités, des équipements et par conséquent, des flux. La convergence des habitants du Nord Basse Terre vers la zone industrielle et commerciale de Jarry pose d'importants problèmes de congestion des axes routiers, de pollution avec les rejets de gaz à effet de serre. Ces migrations quotidiennes montrent les limites structurelles du territoire et d'un modèle centre-périphérie souffrant de l'absence de communes servant de relais ou de pôles secondaires.

Développer un tourisme moderne et écoresponsable, maintenir une agriculture traditionnelle respectant l'environnement, investir dans les sources d'énergie alternative comme l'illustre le parc éolien de Sainte-Rose récemment inauguré permettraient de créer de l'emploi et réduire ainsi les inégalités au sein de la CA Nord Basse Terre.

Le directeur interrégional de l'Insee
Antilles-Guyane

Yves CALDERINI

Sommaire

Avant-Propos	3
78 000 habitants répartis dans six communes aux caractéristiques différentes	6
Un territoire forestier voisin du plus grand bassin d'emploi de la région	6
Seuls les communes de Petit-Bourg et du Lamentin gagnent des habitants	7
Le départ des jeunes accélère le vieillissement de la population	7
Des inégalités sur le marché de l'emploi	9
Les jeunes plus touchés par le chômage	9
Une dépendance accrue à l'automobile	9
Toujours plus d'embouteillages	10
Une plus forte dépendance au secteur public	11
L'enseignement, secteur d'activité préférentiel dans la CANBT	11
Une sphère agricole bien implantée	11
Les communes de la Côte sous le vent sont plus touristiques	12
Tourisme : un rayonnement international	13
Une population globalement moins défavorisée	14
Davantage de couples avec enfants	14
Deux ménages sur trois sont propriétaires de leur logement	14
En 2017, 42 % de la population de la CANBT vit avec un bas revenu	14
Une population plus diplômée	15
Un bon niveau d'équipements ainsi que de services intermédiaires et de proximité	15
L'environnement : un atout pour l'intercommunalité	15
Le Parc national de la Guadeloupe	16
Définitions	17
Méthode	18
Pour en savoir plus	18

78 000 habitants répartis dans six communes aux caractéristiques différentes

La Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre présente un territoire avec un important couvert forestier, valorisé par le Parc National de la Guadeloupe. La part de terres agricoles et artificialisées y est moins importante que dans le reste de la Guadeloupe. Les populations des communes de Petit-Bourg et du Lamentin, voisines de Cap Excellence et de sa concentration d'emplois, augmentent au contraire des autres communes, plus éloignées.

Dominique Trefoloni

Un territoire forestier voisin du plus grand bassin d'emploi de la région

La Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) est représentative de la Guadeloupe d'aujourd'hui, entre nature foisonnante, plages, tourisme et zones d'activités.

Elle est composée de six communes : Pointe-Noire, Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg et Goyave. Citées ici d'ouest en est, elles occupent la moitié nord de la Basse-Terre. D'une superficie de 465 km², soit 28,5 % de la superficie totale de la Guadeloupe et de ses dépendances, elles comptent 78 087 habitants au 1^{er} janvier 2015, soit 19,6 % de la population guadeloupéenne.

Le territoire est constitué majoritairement de forêts et de milieux semi-naturels : 66,0 % de sa superficie contre 36,2 % pour le reste de la Guadeloupe (figure 1). La CANBT abrite le cœur du Parc National de la Guadeloupe (PNG) sur un cinquième de sa surface, l'Aire Optimale d'Adhésion de ce dernier couvrant la totalité de l'intercommunalité.

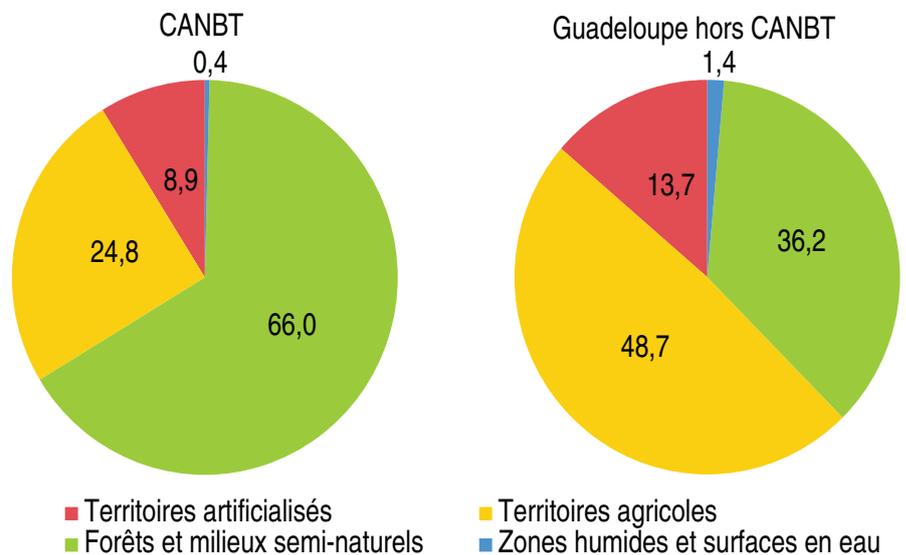
En conséquence, un quart seulement du territoire est dédié à l'agriculture. C'est moitié moins que pour le reste de la Guadeloupe.

La CANBT est contiguë à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence qui concentre l'activité économique de la Guadeloupe et y regroupe la moitié des emplois de la région.

Ainsi, les communes de Petit-Bourg et du Lamentin, limitrophes de Baie-Mahault, sont essentiellement résidentielles et profitent pleinement de la forte activité économique de la CA Cap Excellence. Goyave et Sainte-Rose en bénéficient également, mais dans une moindre mesure, car elles sont un peu plus éloignées de la zone économique de Cap Excellence.

1 Les deux tiers de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre sont recouverts par la forêt et les milieux semi-naturels

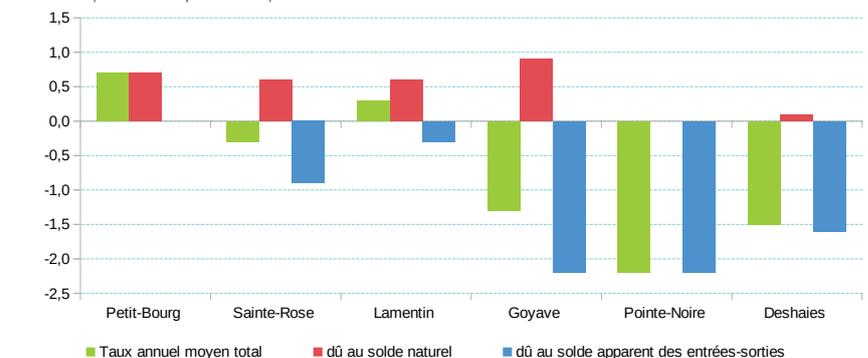
Occupation du sol de la CANBT et de la Guadeloupe hors CANBT par type de territoire (en %)



Lecture : la CA du Nord Basse-Terre regroupe 24,8 % de territoires agricoles.
Sources : Union européenne SDES, CORINE Land Cover 2006 et 2012.

2 Les dynamiques démographiques sont très différentes selon les communes

Évolution et décomposition des taux d'accroissement annuel entre 2010 et 2015 de la population des communes de la CANBT (en % et en point de %)



Lecture : Entre 2010 et 2015, la population de Sainte-Rose a diminué de 0,3 % par an en moyenne. Le solde naturel a contribué positivement (+ 0,6 points) tandis que le solde apparent des entrées-sortes a contribué négativement (- 0,9 points).
Source : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015 (exploitations principales).

Les communes de Deshaies et de Pointe-Noire, encore plus éloignées, sont plus isolées économiquement. Elles sont davantage tournées vers le tourisme.

Seules les communes de Petit-Bourg et du Lamentin gagnent des habitants

La CANBT regroupe 20 % de la population de la Guadeloupe inégalement répartie entre ses communes. Leur dynamique démographique renforce ces disparités (figure 2). Petit-Bourg, plus grande commune en superficie (130 km²) de la Guadeloupe, abrite 24 000 habitants et la commune du

Lamentin 16 000. Leur population augmente légèrement (figure 3) du fait de leur proximité avec le bassin d'emploi de la CA Cap Excellence : ce sont 3,8 % habitants en plus entre 2010 et 2015 pour Petit-Bourg et 1,4 % pour le Lamentin.

Ces communes attirent des jeunes actifs, en âge d'avoir des enfants, contribuant ainsi positivement au solde naturel (définitions). Ces arrivées sont suffisamment nombreuses pour compenser les départs, d'où un solde apparent des entrées-sorties (définitions) proche de zéro. Cette dynamique est opposée à celle de l'ensemble du territoire guadelou-

péen où la population baisse de 1,3 % entre 2010 et 2015 et, plus particulièrement, aux autres communes de la CANBT : - 1,3 % pour Sainte-Rose, - 6,2 % pour Goyave, - 7,2 % pour Deshaies et - 10,4 % pour Pointe-Noire.

Dans ces communes, la diminution de la population est due aux départs, bien plus importants que les arrivées et non compensés par le solde naturel (figure 2). Les communes de Sainte-Rose et de Goyave, à distance raisonnable du bassin d'emploi de Cap Excellence, attirent également des jeunes actifs, ce qui explique leur solde naturel positif.

Ainsi, la population de la CANBT décroît depuis 2010 au même rythme que le reste de la Guadeloupe, alors même, que sa population a presque doublé durant les cinquante années précédentes (figure 4).

En particulier, la population de Petit-Bourg a doublé entre 1975 et 2015, alors que, dans le même temps, Pointe-Noire a perdu plus de 1 000 habitants, soit près de 15 % de sa population. En effet, la création de la zone d'activité de Jarry, l'une des plus grandes de France, à la fin des années 70, a eu une influence sur l'évolution des populations des communes du Nord Basse-Terre voisines de la zone, comme Petit-Bourg ou Lamentin.

L'explosion démographique dans le Nord Basse-Terre entre 1990 et 2010 s'explique également par la conversion de terres agricoles pour l'usage urbain sous l'effet du mouvement de périurbanisation que connaît la Guadeloupe autour de Baie-Mahault - Jarry, Pointe-à-Pitre et Les Abymes.

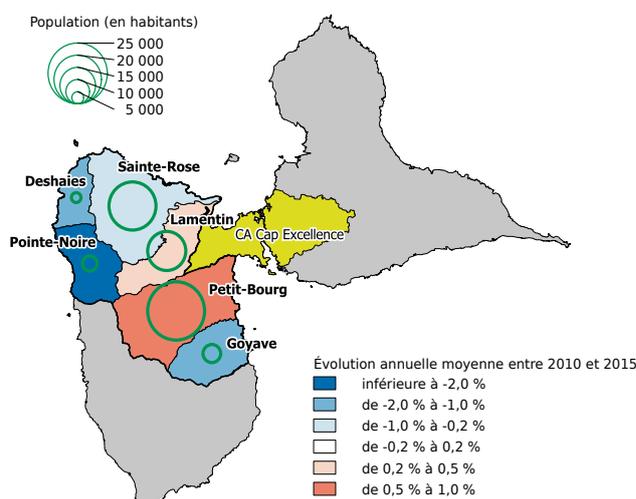
Le départ des jeunes accélère le vieillissement de la population

Depuis 2010, la baisse de la population de la CANBT, à l'instar de celle du reste de la Guadeloupe, est particulièrement sensible chez les jeunes adultes, entre 18 et 40 ans. Ces derniers quittent massivement le territoire pour effectuer leurs études supérieures en France métropolitaine, mais aussi pour y trouver un emploi.

Ainsi, les jeunes adultes entre 18 et 40 ans représentaient 36 % de la population de la CANBT en 1999, contre 24 % en 2015, soit une baisse de 12 points. Ces chiffres sont comparables à ceux du reste de la Guadeloupe, où cette même tranche d'âge représentaient 35 % de la population en 1999, contre 24 % en 2015. Soit une baisse de 11 points.

3 La population des communes proches du bassin d'emploi de Cap Excellence croît

Population en 2015 et taux d'accroissement annuel entre 2010 et 2015 des communes de la CANBT (en nombre d'habitants et %)

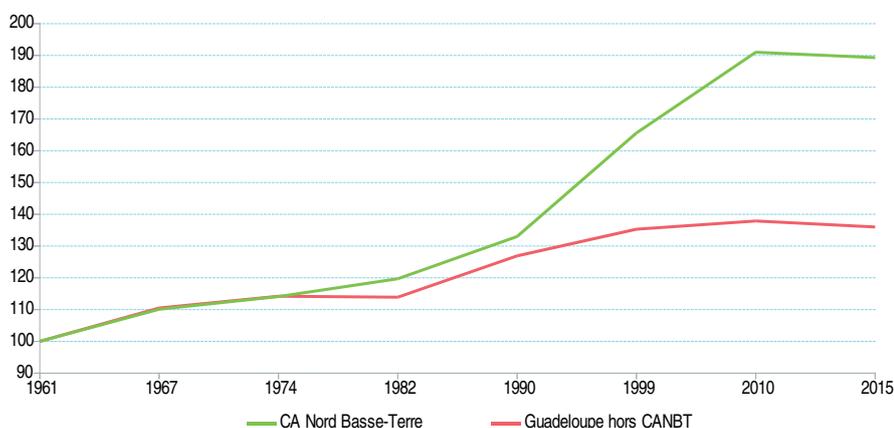


Lecture : près de 25 000 habitants résent à Petit-Bourg ; son taux annuel d'accroissement entre 2010 et 2015 est compris entre 0,5 et 1 %.

Sources : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015 (exploitations principales).

4 La population de la CANBT a presque doublé entre 1961 et 2010 mais est en baisse depuis

Évolution de la population depuis 1961 (en indice, base 100 en 1961)

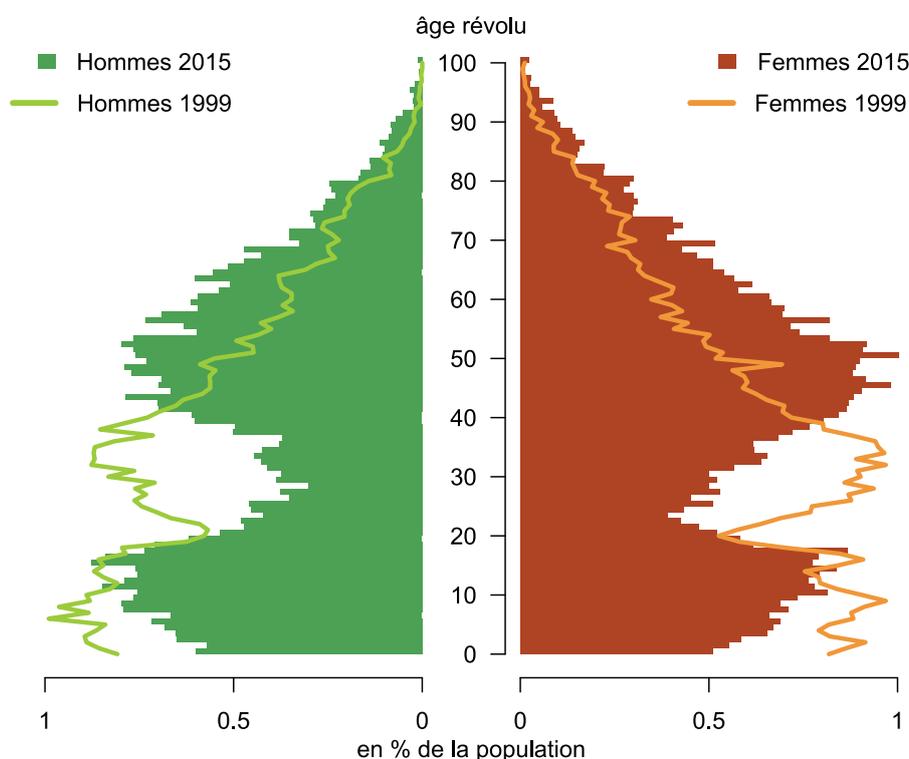


Lecture : la population de la CANBT a augmenté de 90 % entre 1961 et 2010.

Sources : Insee, Recensements de la population (base de données communales BDCOM 2017).

5 Un creux marqué entre 20 et 40 ans

Pyramide des âges de la CANBT en 2015 et en 1999 (en %)



Lecture : les âges sont placés sur l'axe vertical. Les effectifs des hommes sont représentés à gauche, ceux des femmes à droite. La longueur des barres correspond à la proportion d'hommes et de femmes pour chaque âge. En 2015, les hommes âgés de 28 ans représentent 0,3 % de la population de la CANBT et les femmes de 28 ans 0,5 %.
 Source : Insee, Recensement de la population 1999 (exploitation complémentaire) ; Recensement de la population 2015 (exploitation principale).

Les effets de ces départs se retrouvent dans la structure de la population de la CANBT. La pyramide des âges (*figure 5*) présente un creux dans la tranche des 18 - 40 ans, plus marqué chez les hommes que chez les femmes. De plus, la baisse des naissances depuis 2000 (- 35 % de naissances domiciliées entre 2000 et 2016), consécutive aux départs des personnes en âge d'avoir des enfants mais aussi à la diminution de la natalité, se lisent également dans la pyramide des âges avec un renforcement dans la tranche des 0 - 6 ans.

La population de la CANBT vieillit : en 1999, ses habitants avaient en moyenne 32,5 ans contre 38,6 ans en 2015. Elle demeure plus jeune que la population ailleurs en Guadeloupe dont l'âge moyen était de 33,3

ans en 1999 et de 40 ans en 2015. Ainsi, l'écart d'âge moyen entre la CANBT et le reste de la Guadeloupe s'est accru. Il était de 0,8 an en 1999, alors qu'en 2015 il est de 1,4 an.

À l'image du reste de la Guadeloupe, ce sont essentiellement les jeunes entre 18 et 24 ans qui quittent le territoire de l'intercommunalité. Les départs se font vers la zone de Pointe-à-Pitre - Les Abymes, mais aussi, et surtout, vers la France métropolitaine, notamment la région parisienne, afin d'y poursuivre des études supérieures, d'y chercher un emploi ou pour y rejoindre un membre de la famille. En un an, 3,5 % de ces jeunes ont quitté la CA du Nord Basse-Terre. Ils sont plus nombreux dans le reste de la Guadeloupe (- 4,2 %). ■

Des inégalités sur le marché de l'emploi

En 2015, la moitié des résidents âgés de 15 à 64 ans de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre occupe un emploi. Bien que la part de chômeurs soit proche de la valeur régionale, le chômage touche davantage les jeunes actifs de l'intercommunalité. Plus la commune est éloignée du bassin d'emploi de Cap Excellence et plus le chômage est important. La majorité des actifs sont des navetteurs quittant leur commune, voire la Communauté d'Agglomération, pour aller travailler vers Cap Excellence. La voiture reste le mode de transport privilégié pour sur leur lieu de travail, ce qui induit d'importants embouteillages aux heures de pointes.

Dominique Trefoloni, Floraline Cratère, Baptiste Raimbaud

Les jeunes plus touchés par le chômage

En 2015, 36 600 résidents de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre sont actifs (*définitions*), soit 920 personnes de plus qu'en 2010 (+ 0,5 % par an en moyenne). Cette progression est plus prononcée que dans le reste de l'archipel (+ 0,3 % par an en moyenne). En 2015, le taux d'activité (*définitions*) des 15-64 ans s'élève à 72 % soit deux points de plus qu'en 2010 (*figure 6*). Cette hausse est portée essentiellement par la plus forte présence sur le marché du travail des personnes de 55 à 64 ans, concernées par le recul de l'âge de la retraite. Le taux d'activité de la CANBT est supérieur de deux points à celui constaté dans le reste de la région (70 %).

Parmi ces actifs, 26 000 sont en emploi, soit la moitié des résidents de la CANBT en âge de travailler (15-64 ans).

Dans la communauté d'agglomération, la part de chômeurs (*définitions*) atteint 29 %, proche de celle observée dans le reste de l'archipel (30 %). Deux tranches d'âges sont particulièrement touchées. D'une part, les jeunes entre 15 et 24 ans, qui sont davantage concernés par le chômage qu'ailleurs en Guadeloupe (57 % contre 53 %). D'autre part, les actifs âgés de 55 à 64 ans, où la part de chômeurs a augmenté entre 2010 et 2015, contrairement au reste de la région : + 4 % dans la CA du Nord Basse-Terre, alors que la part a diminué de 10 % ailleurs en Guadeloupe.

La situation face au chômage est inégale entre les différentes communes de la CANBT. Plus la commune est éloignée de la région pointoise, plus la part de chômeurs est importante : 24 % à Petit-Bourg, 27 % au Lamentin, 31 % à Goyave, 35 % à Sainte-Rose et 38 % à Pointe-Noire. Néanmoins, la

6 72 % de la population de 15 à 64 ans de la CANBT sont actifs

Taux d'activité, taux d'emploi et part de chômeurs par sexe et tranche d'âge en 2010 et en 2015 dans la CANBT et dans le reste de la Guadeloupe (en %)

	CANBT		Guadeloupe hors CANBT	
	2010	2015	2010	2015
Taux d'activité				
15-64 ans	70	72	67	70
15-24 ans	31	34	32	33
25-54 ans	88	88	84	86
55-64 ans	47	59	47	58
Hommes	72	73	69	71
Femmes	68	71	66	69
Taux d'emploi				
15-64 ans	50	51	48	49
15-24 ans	13	14	15	16
25-54 ans	64	64	61	61
55-64 ans	40	47	40	47
Hommes	54	54	52	52
Femmes	46	48	45	47
Part de chômeurs				
15-64 ans	29	29	29	30
15-24 ans	57	57	53	53
25-54 ans	27	28	29	29
55-64 ans	16	20	29	19
Hommes	25	26	25	27
Femmes	32	32	32	32

Note : la part de chômeurs désigne le taux de chômage calculé à partir du recensement de la population.

Lecture : en 2015, 51 % de la population des 15-64 ans de la CANBT occupent un emploi.

Source : Insee, recensements de la population 2010 et 2015 (exploitations principales).

commune de Deshaies affiche une exception avec une part de chômeurs de 28 % grâce à ses nombreux emplois touristiques.

À l'instar du reste de la Guadeloupe, le chômage affecte plus les femmes que les hommes. Dans l'intercommunalité, une femme active sur trois est au chômage contre un homme actif sur quatre.

Une dépendance accrue à l'automobile

Dans la CANBT, 26 % des ménages possèdent deux voitures ou plus, soit cinq points de plus que dans le reste de l'archipel (*figure 7*). Ils sont 48 % à disposer d'un seul véhicule, chiffre équivalent au niveau régional. Ainsi la part des ménages sans voiture est moins importante qu'ailleurs

en Guadeloupe (26 % contre 32 %). Ceci s'explique par une plus forte dépendance à l'automobile des résidents de la CANBT, pénalisés par un réseau de transport en commun peu développé.

En 2015, dans la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, 26 000 actifs occupent un emploi (*figure 8*). Parmi eux, 31 % travaillent dans leur commune de résidence contre 45 % pour le reste de la Guadeloupe. Les autres actifs sont donc des navetteurs (*définitions*) quittant leur commune de résidence, voire l'intercommunalité, vers une autre commune pour se rendre au travail. Ainsi trois résidents de la communauté d'agglomération sur cinq ayant un emploi n'y travaillent pas. La majorité

Toujours plus d'embouteillages

La forte proportion de navetteurs se traduit par d'importants flux journaliers de voitures se rendant majoritairement dans la zone d'emploi de Cap Excellence.

En particulier, pour se rendre à la zone industrielle de Jarry, les navetteurs de la CANBT empruntent la N1 et la N2. Selon le Journal de l'Observatoire des Transports, le trafic journalier moyen de la N1 à l'entrée de Baie-Mahault est de plus de 64 000 véhicules et celui de la N2 est de 51 000 véhicules.

Ces flux se combinent à l'intersection de ces deux routes nationales, dans le quartier de Destrellan. Cela explique les embouteillages quotidiens qui se forment en début et en fin de journée sur les principaux axes routiers de l'archipel.

Chaque année, le trafic augmente, ce qui rallonge le temps de trajet domicile-travail.

En 2015, les navetteurs de la CANBT utilisant la voiture sont 1 000 de plus qu'en 2010 soit une augmentation de 2 %.

des trajets des navetteurs s'effectuent en direction du bassin d'emploi de Cap Excellence et, plus particulièrement, vers la zone industrielle de Jarry, concentrant l'activité économique de l'archipel (figure 9).

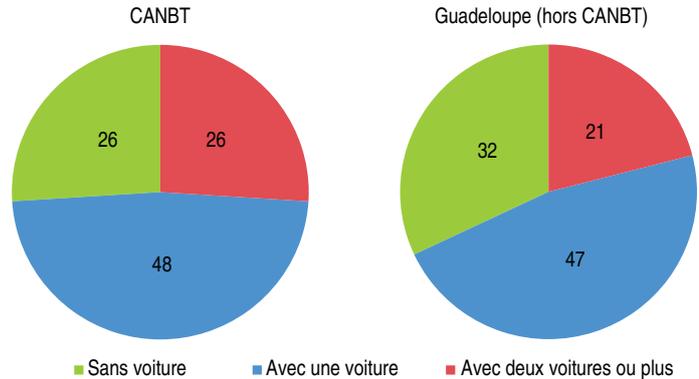
La majorité des navetteurs recourent à la voiture (86 %) pour se rendre au travail. C'est un peu plus que dans le reste de la Guadeloupe (82 %). Dans le Nord Basse-Terre, et de façon globale en Guadeloupe, les transports en commun sont peu utilisés (respectivement 5 % et 6 %). Seuls 4 % des travailleurs habitant la CANBT vont travailler à pied.

Parmi les 26 000 actifs en emploi, la moitié effectue plus de 10,9 km pour aller travailler soit le double qu'ailleurs en Guadeloupe (5,8 km). Cet allongement du trajet a des répercussions sur le temps de déplacement. Un navetteur sur deux de la CANBT met plus de 19 minutes pour se rendre au travail contre 16 minutes dans le reste de la Guadeloupe (encadré 1).

Conséquences de cette augmentation du trafic et de ces embouteillages, les rejets de CO2 dans l'atmosphère augmentent et les alertes rouges pour la qualité de l'air se font plus nombreuses. ■

7 Un ménage sur quatre possède deux voitures ou plus

Équipement automobile des ménages dans la CANBT et en Guadeloupe hors CANBT (part en %)



Lecture : 48 % des ménages de la CANBT possèdent un seul véhicule.
Source : Insee, Recensement de la population 2015 (exploitation principale).

8 Trois actifs sur cinq résidant la CANBT travaillent hors de l'intercommunalité

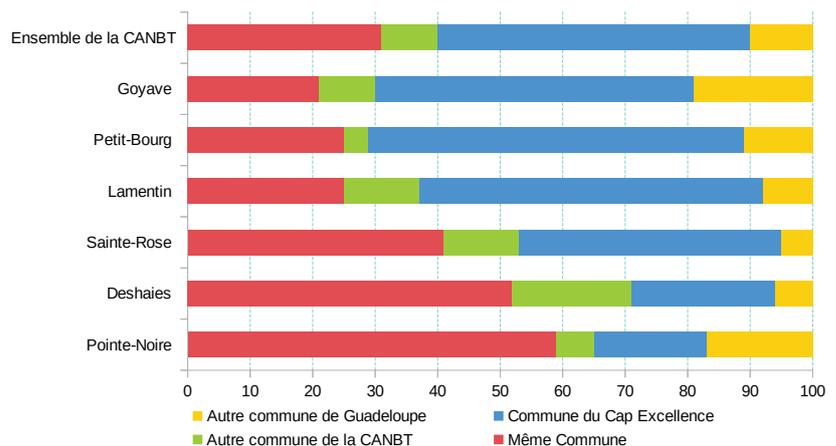
Décomposition de la population active de la CANBT et du reste de la Guadeloupe en 2010 et 2015

	CANBT		Guadeloupe hors CANBT	
	2010	2015	2010	2015
Population active au lieu de résidence (1)	35 695	36 611	141 989	144 324
Actifs occupés au lieu de résidence	25 497	25 997	101 770	102 061
dont travaillant en dehors de la zone (en %)	60	60	4	4
Emplois au lieu de travail (2)	13 415	15 027	113 902	113 939
Chômeurs (3)	10 198	10 614	40 220	42 263
Navetteurs entrants	3 208	4 590	15 812	15 952
Navetteurs sortants	15 290	15 560	3 680	4 074
Solde des navettes (4)	- 12 082	- 10 970	12 132	11 878

Note : (1) = (2) + (3) - (4)
Lecture : la CANBT compte 36 611 actifs pour 15 027 emplois en 2015.
Source : Insee, recensements de la population 2010 et 2015 (exploitations principales).

9 La majorité des travailleurs de Lamentin, Petit-Bourg et Goyave ont un emploi dans la CA Cap Excellence

Lieu d'emploi en fonction de la commune de résidence des travailleurs (en %)



Lecture : 60 % des actifs occupés résidant à Petit-Bourg travaillent à Cap Excellence.
Source : Insee, Recensement de la population 2015 (exploitation principale).

Une plus forte dépendance au secteur public

L'emploi public est proportionnellement plus important dans la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre que dans le reste de l'archipel, notamment dans l'enseignement. L'intercommunalité se distingue aussi par un secteur tertiaire, moins prédominant que dans le reste de la Guadeloupe. Elle abrite, par ailleurs, la commune de Deshaies, deuxième pôle touristique de l'île, concentrant l'essentiel de l'offre hôtelière du Nord Basse-Terre.

Floraline Cratère

L'enseignement, secteur d'activité préférentiel dans la CANBT

En 2015, 15 349 emplois sont localisés au sein de la CANBT soit 12 % de l'emploi guadeloupéen, alors que la population représente 20 % de la population. Le poids de la sphère publique est plus important dans la CANBT que dans le reste de la Guadeloupe. Les communes de l'intercommunalité sont des communes résidentielles qui proposent des services à leur population. L'emploi est concentré dans quelques grands établissements publics : 44 % des postes sont localisés dans des établissements du domaine public contre 35 % dans le reste de la Guadeloupe. Symbole de cette prédominance, l'enseignement est le secteur d'activité le plus attractif de l'intercommunalité. Il regroupe 22 % des postes contre 10 % ailleurs en Guadeloupe (figure 10).

Le secteur tertiaire (*définitions*) est largement majoritaire avec 78 % des emplois. Cependant, il est moins prépondérant que dans le reste de la Guadeloupe (83 %). En effet, parmi les activités du secteur tertiaire, le commerce, les transports, l'hébergement-restauration, l'information-communication et les activités financières, d'assurances et immobilières sont moins présents dans la CANBT que dans le reste du département (figure 11).

A *contrario*, le secteur de la construction est plus important dans la CANBT : 10 % des emplois, soit 3 points de plus qu'ailleurs en Guadeloupe. L'agriculture et l'industrie regroupent également plus d'emplois que dans le reste de l'archipel. Ainsi les activités liées à la fabrication de matériaux de construction figurent dans le top 5 des secteurs surreprésentés dans la CANBT (figure 12). En particulier, la part de l'emploi dans la métallurgie et fabrication de produits métalliques est 2,4 fois plus importante dans la CANBT que dans le reste de la Guadeloupe. Ces trois secteurs (agriculture, industrie et construction) regroupent 2 300

emplois dans la CANBT et 19 100 dans le reste de la Guadeloupe.

Une sphère agricole bien implantée

L'agriculture est essentiellement portée par la filière canne-sucre-rhum dans la CANBT. Les espaces agricoles sont principalement

situés dans les communes de Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg et Goyave. La canne à sucre est cultivée en grande quantité représentant jusqu'à 50 % des terres agricoles du Lamentin.

La culture de la banane est importante à Goyave, où cette culture représente plus

10 Davantage de postes tournés vers l'enseignement

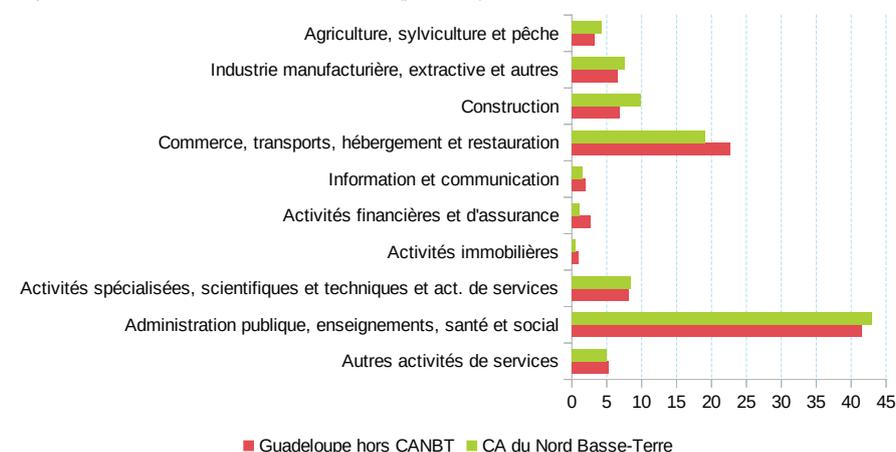
Répartition des postes par sphère d'activité et appartenance au domaine public (en %)

	CA du Nord Basse-Terre	Guadeloupe hors CANBT
Activités présentes	79	79
Établissements du domaine public	42	35
dont Administration publique	14	17
dont Enseignement	22	10
dont Activités pour la santé humaine	2	6
dont Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	4	2
Établissements hors domaine public	37	44
Activités productives	21	21
Établissements du domaine public	2	0
Établissements hors domaine public	19	21
Ensemble	100	100
Établissements du domaine public	44	35
Établissements hors domaine public	56	65

Lecture : les établissements du domaine public concentrent 44 % des postes dans la CANBT et 35 % dans le reste de la Guadeloupe. Source : Insee, Clap 2015.

11 Un emploi sur dix dans la construction

Emploi au lieu de travail en dix secteurs d'activité (part en %)



Lecture : les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et du social représentent 43 % des emplois de la CANBT. Source : Insee, Recensement de la population 2015 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Tourisme : un rayonnement international

Le patrimoine touristique de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre est diversifié grâce aux différents profils de ses communes. Le Lamentin accueille le seul centre thermal de la Guadeloupe. Trois distilleries sont implantées dans l'intercommunalité : deux à Sainte-Rose et une à Petit-Bourg (encadré 2).

Une grande partie du Parc National de la Guadeloupe (PNG), poumon vert de la Guadeloupe, traverse la ville de Petit-Bourg et, dans une moindre mesure, celle de Goyave. Les touristes y trouvent des cascades, des rivières, des parcs et des jardins offrant un cadre attrayant. Le PNG est également présent à Sainte-Rose et au Lamentin avec la mangrove et les îlets, lieux d'excursions.

Pointe-Noire, pour ses plages et ses activités touristiques tournées vers l'écotourisme, dont notamment diverses plantations, attire également de nombreux visiteurs.

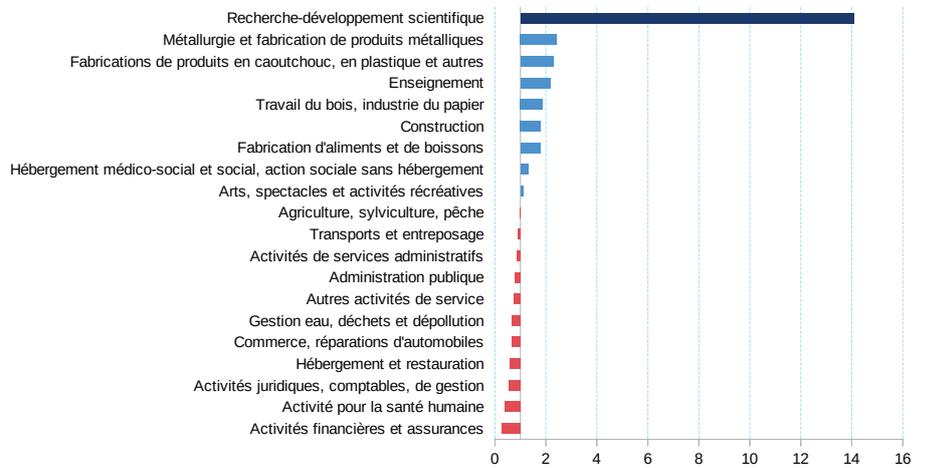
Deshaies, commune la plus au nord de la Côte Sous le Vent concentre l'offre hôtelière de l'intercommunalité. Bordée par la mer des Caraïbes, sa renommée est due à la fréquentation de ses plages, ainsi qu'au tournage de la série policière franco-anglaise *Meurtre au Paradis*. Le jardin botanique de Deshaies fait partie des sites les plus fréquemment visités.

de la moitié des territoires exploités. Dans cette commune, la part d'agriculteurs exploitants est deux fois plus importante que dans l'intercommunalité (respectivement 6 % et 3 %). Les ouvriers répartis dans la construction, l'industrie et l'agriculture sont plus nombreux dans la CANBT que dans le reste de l'archipel (19 % contre 17 %) (figure 13).

Le rayonnement de la sphère agricole est portée par l'Inra, l'Institut National de la Recherche Agronomique, basé à Petit-Bourg. Cet établissement public concentre un tiers des emplois dans la recherche-développement scientifique en Guadeloupe. Ainsi la part de l'emploi dans ce secteur d'activité est 14 fois plus importante dans la CANBT que dans le reste de l'archipel (figure 12).

12 Les activités industrielles et l'enseignement prédominent dans la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre

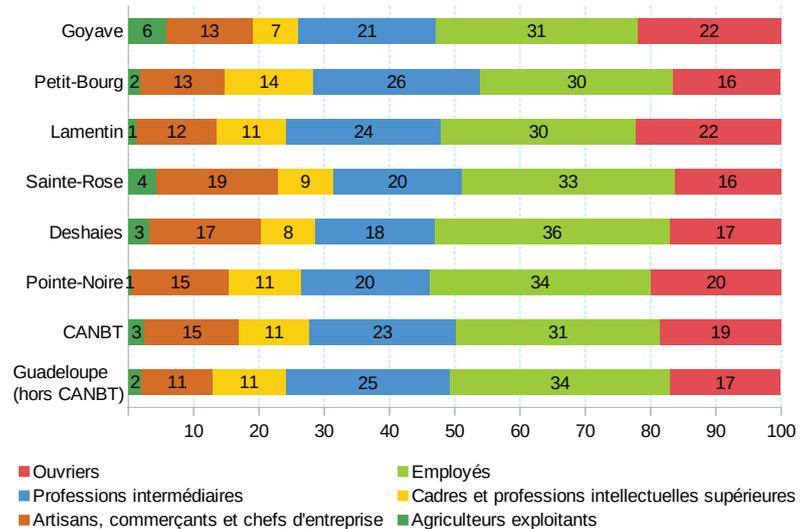
Indice de spécificité sectorielle (20 principaux secteurs selon les postes) de la CANBT par rapport au reste de la Guadeloupe



Lecture : l'indice de spécificité est le rapport du poids d'un secteur d'activité dans la CANBT au poids de ce même secteur dans la zone de comparaison (Guadeloupe hors CANBT). Si l'indice est supérieur à 1, le secteur est surreprésenté dans la CANBT par rapport au reste de la Guadeloupe. Un indice inférieur à 1 signifie au contraire que le secteur est sous-représenté dans la CANBT. La proportion d'emplois salariés relevant de l'enseignement est deux fois plus élevée par rapport au reste de la Guadeloupe. Source : Insee, Clap 2015.

13 Plus d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprises

Répartition des actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de travail en 2015 (en %)



Lecture : en 2015, 19 % des actifs occupés résidant de la CANBT sont des ouvriers. Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus au lieu de travail. Source : Insee, Recensement de la population 2015 (exploitation complémentaire lieu de travail).

14 Une offre importante d'hébergement touristique à Deshaies

Capacité d'accueil touristique de la CANBT, de ses communes et du reste de la Guadeloupe

	Nombre de lits touristiques	Taux de fonction touristique (lits/100 hab)
CA du Nord Basse-Terre	13 080	17
<i>Deshaies</i>	<i>6 510</i>	<i>158</i>
<i>Goyave</i>	<i>380</i>	<i>5</i>
<i>Lamentin</i>	<i>540</i>	<i>3</i>
<i>Petit-Bourg</i>	<i>2 590</i>	<i>11</i>
<i>Pointe-Noire</i>	<i>1 780</i>	<i>28</i>
<i>Sainte-Rose</i>	<i>1 280</i>	<i>6</i>
Guadeloupe hors CANBT	71 190	22

Lecture : le taux de fonction touristique de Deshaies est de 158 lits pour 100 habitants.

Source : Insee, Recensement de la population 2015 - exploitation principale ; Pôle de compétence tourisme données 2018.

Les communes de la Côte sous le vent sont plus touristiques

L'emploi dans l'hôtellerie-restauration, pilier du tourisme représente 4 % de l'emploi salarié total contre 4,6 % dans le reste de la Guadeloupe. La CANBT abrite néanmoins le deuxième pôle touristique de Guadeloupe : la commune de Deshaies (*encadré 2*).

Un quart des emplois salariés de la commune de Deshaies est dédié à l'hôtellerie-restauration. La commune regroupe 10 des 13 hôtels de l'intercommunalité et fournit 93 % de l'offre en chambres. Mais l'offre d'hébergement touristique s'appuie essentiellement

sur les résidences secondaires réparties dans les six communes de la CANBT. Au final, la commune de Deshaies fournit la moitié des lits touristiques et propose ainsi plus de lits touristiques que d'habitants (158 lits/100 habitants) (*figure 14*).

La commune voisine, Pointe-Noire, a également une fonction touristique au-dessus de la moyenne intercommunale (28 lits/100 habitants).

La commune de Petit-Bourg, par sa taille, propose un nombre important de lits touristiques (un cinquième de l'offre en lits) mais a une fonction touristique moins élevée (11 lits/100 habitants). ■

Une population globalement moins défavorisée

Les conditions de vie au sein de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre sont globalement plus favorables que dans le reste de l'archipel. Cependant, d'importantes disparités existent entre les communes la constituant. Les populations des communes voisines du bassin d'emploi de Cap Excellence, davantage diplômées, sont plus en emploi et ont des revenus plus importants.

Dominique Trefoloni

Davantage de couples avec enfant (s)

En 2015, dans la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, 42 % des ménages sont des couples, dont 25 % ont au moins un enfant. C'est davantage que pour le reste de la Guadeloupe, avec 37 % de ménages en couple dont 21 % avec enfant(s). *A contrario*, le nombre de ménages d'une personne est moindre (31 % contre 35 %). La proportion de famille monoparentale est la même (24 % des ménages).

Ainsi, le nombre de personnes par ménage est plus important dans la CANBT (2,41 personnes par ménages contre 2,27 dans le reste de l'archipel). Le profil des actifs travaillant à Cap Excellence, avec des situations socioprofessionnelles plus favorables, expliquent cette plus forte proportion de couples avec un ou plusieurs enfants et ce nombre moyen de personnes par ménage plus important.

En effet, la part de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires dans la population de la CANBT est plus importante que pour le reste de la Guadeloupe. Alors que celle des retraités, des élèves, des étudiants, qui vivent plus souvent seuls, et des personnes sans activité professionnelle est plus faible.

Deux ménages sur trois sont propriétaires de leur logement

Parmi les 40 600 logements au sein de la CANBT, 80 % sont des résidences principales, 14 % des logements vacants et 6 % des résidences secondaires et logements occasionnels.

Ceci atteste de la vocation résidentielle de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre. Cependant, ces chiffres cachent des disparités importantes entre les communes. Ainsi, 37 % des logements sont des résidences secondaires à Deshaies alors que Lamentin n'en compte que 1 %. De même, 24 % des logements sont vacants à Pointe-Noire alors que Petit-Bourg n'en compte que 10 %.

De plus, la part de la population propriétaire de sa résidence principale est plus importante dans la CANBT que dans le reste de la Guadeloupe (64 % contre 58 %). Inversement, 13 % de la population de la CANBT réside dans un HLM contre 16 % pour le reste du département (*figure 15*).

Ces chiffres peuvent s'expliquer par la situation sociale et professionnelle des habitants plus favorable au sein de la CANBT, mais également par les politiques d'urbanisation

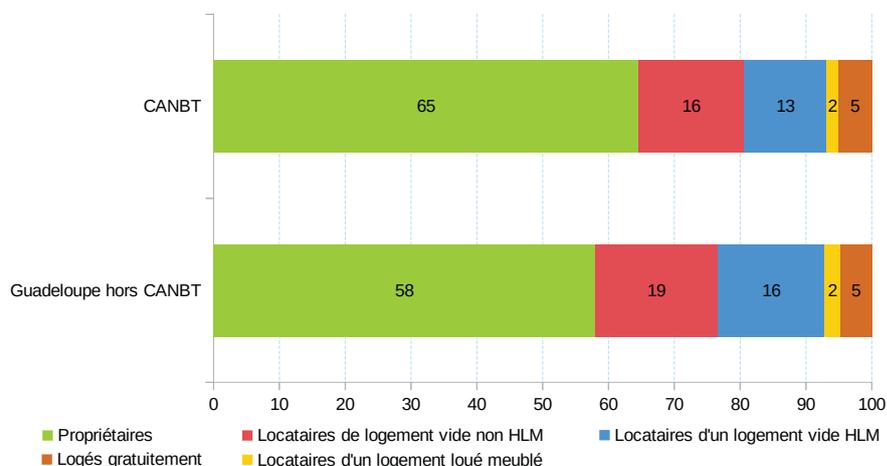
des communes (Plan Local d'Urbanisation) et les facilités (Prêt Social Location-Accession, Location-Accession Différée...) proposées pour l'accès à la propriété.

En 2017, 42 % de la population de la CANBT vit avec un bas revenu

En termes de profession exercée, la population de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre est moins défavorisée que celle du reste de la Guadeloupe. Cependant,

15 Dans la CANBT, 65 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires

Parc des résidences principales selon le statut d'occupation en 2015 (en %)



Lecture : en 2015, 13 % des résidences principales de la CANBT sont des logements HLM en location.
Source : Insee, recensement de la population 2015 (exploitation principale).

16 La population de la CANBT est moins défavorisée que celle du reste de la Guadeloupe

Indicateurs de précarité et de fragilité sociale pour la CANBT et la Guadeloupe hors CANBT (en %)

	CANBT	Guadeloupe hors CANBT
Part de la population vivant avec un bas revenu	42	48
Part de la population couverte par le RSA socle non majoré	19	23
Part de la population couverte par le CNAM bénéficiant de la CMUC	27	29
Part des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C dans la population en âge de travailler	24	26
Part des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C de longue durée dans la population en âge de travailler	13	15
Part des salariés à temps partiel	16	18
Part des salariés hors CDI et fonction publique	17	18

Lecture : 19 % de la population de la CANBT bénéficie du RSA socle non majoré.

Sources : Insee, Recensement de la population 2015 (exploitation principale et exploitation complémentaire) ; Cnaf 2016 ; Cnam 2016 ; Pôle emploi, DEFM en fin de trimestre année 2017.

42 % de celle-ci vit avec un bas revenu (*définitions*). C'est 6 points de moins que le reste de la Guadeloupe, mais très loin des 19 % de la France métropolitaine.

Les mêmes écarts sont observés sur les autres indicateurs de fragilité sociale (*figure 16*).

Ils s'expliquent par la forte proportion de travailleurs résidant dans les communes de la CANBT, en particulier dans celles proches du bassin d'emploi de Cap Excellence. En effet, des disparités fortes existent entre les communes. Ainsi, 33 % de la population de Petit-Bourg vit avec un bas revenu contre 47 % pour Goyave ou Sainte-Rose et jusqu'à 53 % pour Pointe-Noire.

Cependant, le salaire net horaire des travailleurs de la CANBT est plus faible que celui observé en moyenne sur le reste de la Guadeloupe. Une femme gagne en moyenne 13,68 euros par heure et un homme 14,03 euros par heure alors qu'en dehors de la CANBT, les femmes perçoivent 14,82 euros par heure et les hommes 16,06 euros par heure. La moyenne d'âge plus faible des actifs du Nord Basse-Terre peut expliquer cette différence.

De plus, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est relativement faible dans la CANBT. Il est de - 2,5 points contre - 7,7 points pour le reste de la Guadeloupe, ce qui est bien inférieur à celui observé en France métropolitaine (- 18,7 points). Ceci s'explique par la forte proportion d'emploi public, au niveau régional comme au niveau de l'intercommunalité, où les écarts de salaire entre femmes et hommes sont faibles.

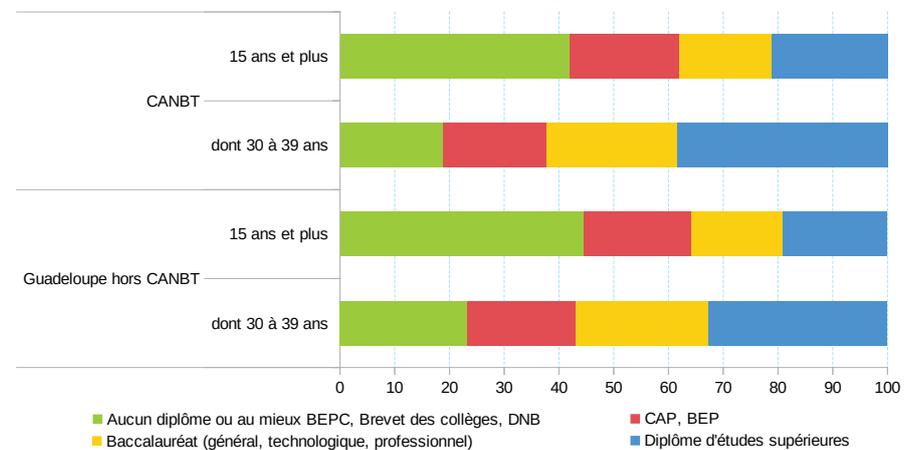
Une population plus diplômée

Allant de pair avec une situation sociale et professionnelle plus favorable, la population du Nord Basse-Terre est globalement plus diplômée que celle du reste de la Guadeloupe. Plus exactement, en 2015, les diplômés d'études supérieures sont plus nombreux, notamment chez les personnes entre 30 et 39 ans (*figure 17*) : 38 % des 30-39 ans ont un diplôme d'études supérieures dans la CANBT contre 33 % dans le reste de la Guadeloupe. Cependant, des disparités existent entre les communes de l'intercommunalité. Ainsi, 21 % des 30-39 ans de Pointe-Noire ont un diplôme d'études supérieures alors qu'à Petit-Bourg ils sont 50 %.

De même, la CANBT compte proportionnellement moins de personnes sans diplôme ou avec au mieux un BEPC ou un DNB (anciennement brevet des collèges), avec les mêmes disparités entre communes : 13 % des 30-39

17 L'intercommunalité compte proportionnellement plus de diplômés d'études supérieures que le reste de la Guadeloupe, notamment chez les 30-39 ans

Diplômés de la population de la CANBT et de la Guadeloupe hors CANBT en 2015 (en %)



Lecture : en 2015, 38 % de la population de la CANBT âgée de 30 à 39 ans possède un diplôme d'études supérieures.

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus non scolarisées.

Source : Insee, recensement de la population 2015 (exploitation principale).

ans de Petit-Bourg sont dans cette situation, contre 25 % à Pointe-Noire.

Un bon niveau d'équipements ainsi que de services intermédiaires et de proximité

Le niveau d'équipements et de services de proximité (école élémentaire, pharmacie, médecin, boulangerie, électricien, etc.) et de la gamme intermédiaire (école maternelle, collège, sage-femme, police, banque, supermarché, etc.) est meilleur pour la CANBT que pour le reste de la Guadeloupe.

Seuls les services d'hébergement et d'aide aux personnes âgées sont moins nombreux. Cependant, les équipements et les services de gamme supérieure (lycée, urgences, agence Pôle Emploi, etc.) sont moins présents qu'ailleurs en Guadeloupe, surtout plus concentrés dans la CA Cap Excellence. Ceci est dû à la nature essentiellement résidentielle de l'intercommunalité.

Ainsi, la question de l'accès à ces services de gamme supérieure est importante, les communes de Pointe-Noire et Deshaies étant les plus éloignées de ces derniers. En effet, le temps moyen d'accès aux services de gamme supérieure est de 16 minutes pour les habitants de la CANBT, contre 12 minutes pour le reste de la Guadeloupe, alors qu'il est de 24 minutes en moyenne pour la population de Deshaies et de 22 minutes pour celle de Pointe-Noire.

Toutefois, un hôpital est situé à Pointe-Noire, mais sans service d'urgences. À

l'instar de la CA du Nord Grande-Terre ou de la CA Riviera du Levant, la CANBT ne possède pas d'établissements d'enseignement supérieur.

L'environnement : un atout pour l'intercommunalité

Le patrimoine naturel du Nord Basse-Terre est un atout indéniable du territoire. La protection de ce dernier est ainsi reconnue au niveau national avec la création du Parc National de la Guadeloupe en 1989. Il est également protégé par des mesures de niveau international : la convention Ramsar pour la protection des zones humides, ainsi que le label *Man And Biosphere*, au travers du classement du territoire en réserve de biosphère (*encadré 3*).

De plus, la CANBT a mis en place un Plan Climat Énergie Territoriale (PCET 2013-2016), afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation des énergies renouvelables. Ce PCET s'inscrit dans la volonté de faire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre un « Territoire à Haute Qualité Environnementale » et d'engager une dynamique résolument tournée vers un avenir durable.

Ainsi, il n'existe qu'une seule source d'énergie renouvelable reliée dans la CANBT, l'énergie photovoltaïque d'une puissance de 5 350 kWh en 2015, en augmentation de 85 % depuis 2011. Contrairement au reste de la Guadeloupe qui, outre

Le Parc national de la Guadeloupe

Le cœur du Parc National de la Guadeloupe (PNG) recouvre 19,2 % de la surface du territoire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre. Toutes ses communes ayant signé la charte du Parc National, elles font partie de l'Aire Optimale d'Adhésion de celui-ci.

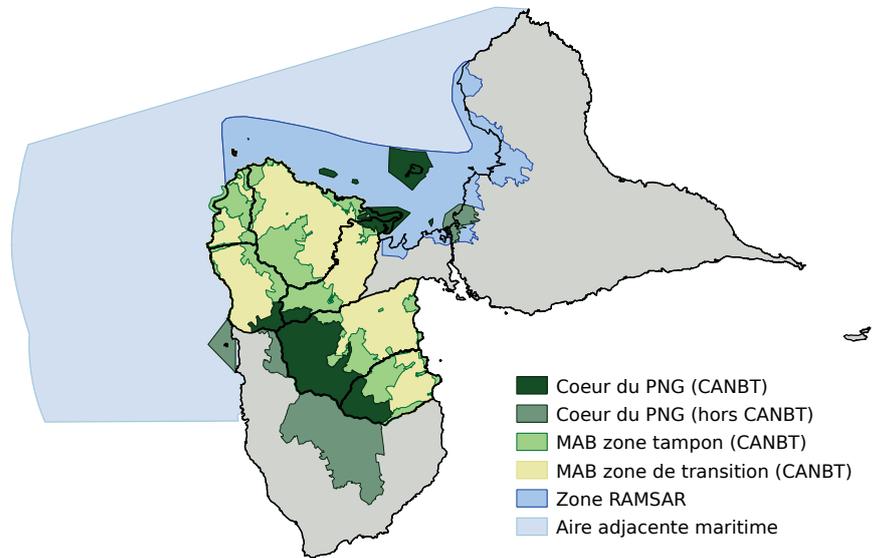
La commune de Petit-Bourg, où se trouve notamment la Maison de la Forêt ainsi que le départ de nombreux itinéraires de randonnées, a 42,5 % de la surface de son territoire à l'intérieur du cœur du PNG.

Les communes de Sainte-Rose et du Lamentin se partagent les zones maritimes appartenant au cœur du parc, recouvertes par de la mangrove, des forêts marécageuses et des marais herbacés sur plus de 5 000 ha, ainsi que plusieurs îlets (Fajou, La Biche, Carénage, Tête à l'Anglais et Kahouanne).

De plus, hormis Petit-Bourg et Goyave, toutes les communes sont concernées par l'aire maritime adjacente du Parc (*figure 18*).

18 L'intégralité du territoire de la CANBT bénéficie de mesures de protection de l'environnement

Zones protégées de la CANBT



Source : SDES ; Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ; Office national des forêts (ONF).

le photovoltaïque (61 100 kWh), compte une grosse part d'éolien (20 400 kWh), de l'hydraulique (6 700 kWh), mais également de la bioénergie et de la géothermie.

Outre les mesures nationales de protection de l'environnement inhérentes au PNG, la CANBT bénéficie de programmes internationaux. Le label *Man and Biosphere* (MAB), accordé par l'UNESCO, vise à améliorer les environnements humains tout

en préservant les écosystèmes, et à réduire la perte de la biodiversité. Trois types de zones existent, selon le degré d'activités humaines. La zone cœur, qui correspond en Guadeloupe au cœur du PNG et les zones tampon et de transition, qui correspondent à l'aire

optimale d'adhésion au Parc. De plus, la baie du Grand Cul-de-sac marin est classée au titre de la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides. Ces mesures viennent renforcer la notoriété internationale des espaces protégés de Guadeloupe. ■

Solde apparent des entrées-sorties

Le solde apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés au sens du recensement et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Part de chômeurs

La part de chômeurs est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Il est calculé à partir du recensement de la population.

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par CSP, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Population active

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Navetteur

Actif ayant un emploi qui ne travaille pas dans sa commune de résidence.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Poste de travail

Dans les statistiques produites par le système d'information CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif), un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements (dans l'année ou à une date donnée) occupe donc deux postes.

Seuil de bas revenu (Caf)

Le seuil de bas revenus est établi à 60 % du Revenu par Unité de Consommation (RUC) médian. Ce calcul concerne seulement les allocataires dits « de référence » pour lesquels la Caf peut avoir connaissance des ressources. Ne sont donc pas pris en compte notamment les allocataires (et conjoints) âgés de plus de 65 ans et les étudiants percevant uniquement l'allocation logement.

À titre indicatif, le seuil de bas revenus pour les allocataires de référence au 31/12/2014, est de 1 028 euros par unité de consommation. Ce seuil est révisé annuellement.

Unité de Consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Méthode : Sphère économique

La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les **activités présentesielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Pour en savoir plus

- Recensement de la population en Guadeloupe : « 397 990 habitants au 1^{er} janvier 2015 », Insee Flash Guadeloupe n° 78, décembre 2017.
- Projections de population : « La population de la Guadeloupe devrait continuer à baisser à l'horizon 2030 », Insee Flash Guadeloupe n° 65, juin 2017.
- ORSaG, Profil socio-sanitaires des communes de Guadeloupe, juillet 2017.
- Parc National de la Guadeloupe : <http://www.guadeloupe-parcnational.fr>
- Réserve de biosphère de la Guadeloupe : <https://prep.mab-france.org/fr/reserve-de-biosphere/archipel-de-guadeloupe/>
- Ramsar : <https://www.ramsar.org/fr>

Coordination Direction Interrégionale Antilles-Guyane

Contribution Région Guadeloupe
Préfecture de la Région Guadeloupe

Directeur de Publication Yves CALDERINI

Rédaction Floraline CRATERE,
Baptiste RAIMBAUD,
Dominique TREFOLONI

Rédacteur en chef Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjoint Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page Desk
Maud TANTIN MACHECLER
Patrick LAPIERRE DE MÉLINVILLE

Bureau de Presse Laurence GALLI-MORVAN
Tél. : 0590 413 334 - Fax : 0590 413 414
Courriel : laurence.galli-morvan

@insee.fr
Retrouvez-nous sur www.insee.fr

La CA du Nord Basse-Terre : un condensé de la Guadeloupe

La Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, la plus grande en superficie de la Guadeloupe, se déploie en ceinture entre la mer des Caraïbes et les montagnes du Parc National. Sa géographie contrastée a façonné deux territoires de vie: sur le versant fertile de l'est, la culture de la canne à sucre et de la banane a structuré tôt des voies d'acheminement vers l'aire urbaine de Pointe-à-Pitre-les Abymes. Aujourd'hui encore, les communes orientales demeurent sous l'attraction de la zone industrielle et commerciale de Cap Excellence. Plus isolées, les zones peu arrosées et abruptes de l'ouest se sont tournées vers les cultures traditionnelles puis vers un tourisme vert. Développant ses attraits naturels - les grandes plages et la proximité du Parc National - la commune de Deshaies est devenue le deuxième pôle touristique de la Guadeloupe.

Ces deux groupes de communes connaissent des dynamiques inégales. L'attractivité du bassin d'emploi de Jarry s'exerce davantage sur les deux communes frontalières, Petit-Bourg et Lamentin, les seules de l'intercommunalité à gagner des habitants, sur 10 ans, en majorité des couples d'actifs avec un ou des enfants. La situation économique et sociale se dégrade en s'éloignant de la zone industrielle et commerciale.

Dossier n° 17
Février 2019

ISSN 2416-8394
ISBN 978-2-11-0631725

Service Territorial de Guadeloupe
Rue des Bourgainvilliers
97102 Basse-Terre Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Rédactrice en chef adjointe :
Maud TANTIN - MACHECLER

Mise en page :
Desk
Maud TANTIN - MACHECLER
Patrick LAPIERRE DE MÉLINVILLE

© INSEE DIRAG - février 2019

